

<b>Traductions : Au cas où il y aurait des traductions, veuillez indiquer les langues ci-dessous :</b>										
Français	Español	中文	Русский	العربية	Português					

## Rapport des commentaires publics

<b>Titre :</b>		<b>Améliorer la responsabilité de l'ICANN</b>																					
<b>Date de la publication :</b>		10 octobre 2012																					
<b>Préparé par :</b>		Département des initiatives stratégiques																					
<table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>Période de commentaires :</b></td> </tr> <tr> <td>Date de présentation</td> <td>6 septembre 2014</td> </tr> <tr> <td>Date de clôture :</td> <td>27 septembre 2014</td> </tr> <tr> <td>Clôture de la période</td> <td>nd</td> </tr> <tr> <td>Heure (UTC) :</td> <td>23:59 UTC</td> </tr> </table>		<b>Période de commentaires :</b>		Date de présentation	6 septembre 2014	Date de clôture :	27 septembre 2014	Clôture de la période	nd	Heure (UTC) :	23:59 UTC	<table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>Liens informatifs importants</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><a href="#">Annonce</a></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><a href="#">Boîte de commentaires publics</a></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><a href="#">Afficher Commentaires Formulés</a></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Rapport des commentaires publics</td> </tr> </table>		<b>Liens informatifs importants</b>		<a href="#">Annonce</a>		<a href="#">Boîte de commentaires publics</a>		<a href="#">Afficher Commentaires Formulés</a>		Rapport des commentaires publics	
<b>Période de commentaires :</b>																							
Date de présentation	6 septembre 2014																						
Date de clôture :	27 septembre 2014																						
Clôture de la période	nd																						
Heure (UTC) :	23:59 UTC																						
<b>Liens informatifs importants</b>																							
<a href="#">Annonce</a>																							
<a href="#">Boîte de commentaires publics</a>																							
<a href="#">Afficher Commentaires Formulés</a>																							
Rapport des commentaires publics																							
<b>Membre du</b>	Theresa Swinehart	<b>Courrie</b>	<a href="mailto:theresa.swinehart@icann.org">theresa.swinehart@icann.org</a>																				
<b>Article I : Contexte général et prochaines étapes</b>																							
<p>En réponse à la demande de la communauté, l'ICANN a ouvert une période supplémentaire de 21 jours de commentaires sur le processus de renforcement de la responsabilité de l'ICANN qui a été publié le 14 août 2014. Les commentaires de la communauté après la publication du 14 août ont fait apparaître que, étant donné l'importance de cette question, la communauté avait besoin de plus de temps pour s'assurer que le plus grand nombre de parties prenantes puisse revoir le processus et publier des questions et des commentaires.</p> <p>En parallèle à ce Résumé et Analyse, l'ICANN publie la documentation du processus révisé pour cette revue sur la responsabilité et la gouvernance de sorte que le travail puisse continuer. Ce Résumé et Analyse ne présente pas le processus complet ; il indique comment les commentaires reçus ont été pris en compte dans la révision du processus.</p> <p>La prochaine étape est la poursuite du processus de Responsabilité et de Gouvernance de l'ICANN, y compris la mise en place un groupe de travail intercommunautaire (CCWG), l'élaboration d'une charte, et la nomination des liaisons. Le groupe d'experts publics (PEG) poursuivra en choisissant jusqu'à sept conseillers à partir des nominations reçues, conformément à leur <a href="#">appel à candidatures</a>.</p>																							
<b>Article II : Contributeurs</b>																							

À l'époque où ce rapport a été préparé, un total de dix-sept (17) présentations réalisées par les communautés a été publié dans le Forum. Les participants, individus et organisations/groupes, figurent ci-dessous dans l'ordre chronologique de leur date de publication avec leurs initiales. Dans la mesure où ces propositions seront mentionnées dans la narration qui suit (Section III), leurs citations feront référence aux initiales du participant.

**Organisations et groupes :**

<b>Nom</b>	<b>Présenté par</b>	<b>Initiales</b>
International Trademark Association – Internet Committee	Kathryne Badura	INTA
Organisation de soutien aux extensions géographiques	Byron Holland	ccNSO
Chambre de commerce américaine	Adam Schlosser	Chamber
Coalition pour la Responsabilité en ligne	Steve Metalitz	COA
Conseil américain pour les affaires internationales	Barbara Wanner	USCIB
Gouvernement brésilien	Jandyr Ferreira dos Santos	Brésil
Collège regroupant les fournisseurs d'accès à Internet et de services Web	Wolf-Ulrich Knoblen	ISPCP
Joint SO-AC-SG-C Statement*	Keith Drazek	Déclaration Commune
Comité consultatif gouvernemental ( <i>Governmental Advisory Committee</i> )	Heather Dryden	GAC
Unité constitutive des représentants des utilisateurs commerciaux (BC)	Steve Del Bianco	BC
Conseil de l'industrie de la technologie de l'information	Ken Salaets	ITI
Centre pour la démocratie et la technologie	Matthew Shears	CDT
Comité consultatif At-Large ( <i>At-Large Advisory Committee</i> )	Olivier Crépin-Leblond	ALAC
Groupe de parties prenantes non commerciales	Rafik Dammak	NCSG

**Participants individuels :**

<b>Nom</b>	<b>Affiliation (si disponible)</b>	<b>Initiales</b>
Richard Hill	/	/
Avri Doria	/	/
Robin Gross	IP Justice	/

Remarque : En plus des entités identifiées dans la Déclaration Commune, la déclaration conjointe a été par la suite soutenue par le Robin Group, le NCSG, et l'ALAC.

**Article III : Résumé des commentaires**

Clause de non-responsabilité : *La présente section a pour but de synthétiser de manière détaillée et complète les commentaires formulés dans le cadre de ce forum et non pas de répondre à chaque position exprimée par chaque contributeur. Le personnel recommande aux lecteurs souhaitant approfondir des aspects spécifiques des commentaires synthétisés ou le contexte complet de certains autres de se reporter directement aux contributions concernées sur le lien mentionné plus haut (voir les commentaires soumis).*

Les commentaires reçus en réponse à cette publication se sont focalisés sur l'identification des questions posées par la conception du processus et la proposition de solutions à ces difficultés. Ce Résumé et Analyse des commentaires publics traite de ces questions et de leurs solutions proposées afin de faire part des révisions du processus de renforcement de responsabilité et gouvernance de l'ICANN.

### **Structure du processus**

La proposition du 14 août 2014 a incorporé deux groupes - un groupe intercommunautaire devant aider à identifier des questions à considérer et les prioriser, et un groupe de coordination qui devra développer des recommandations et prioriser les questions identifiées par le groupe intercommunautaire. Il a été proposé un groupe de coordination plus restreint, qui comprendrait jusqu'à sept conseillers externes pour l'aider à s'informer et partager des recommandations des meilleures pratiques pour le renforcement de la responsabilité de l'ICANN.

Les commentaires reçus sur la proposition du 14 août 2014 ont suggéré en grande partie de réduire le schéma de deux groupes en un seul groupe de travail intercommunautaire (CCWG). Quelques commentateurs ont identifié les façons dont le schéma des deux groupes pouvait être modifié ou amélioré.

Le ccNSO, la Déclaration Commune, ISPCP, BC, ITI, et CDT ont approuvé la création d'un CCWG, bien qu'offrant pour cela des raisonnements différents :

- ISPCP a considéré la création d'un CCWG comme étant une simplification du processus en fusionnant deux groupes en un ; la multitude de groupes diminue la transparence du processus et rend plus difficile le fonctionnement.
- L'ITI a recommandé qu'un CCWG soit formé pour la durée de la transition du pilotage d'IANA et la mise en place de mécanismes améliorés de responsabilité. ITI envisage le CCWG comme le remplaçant de la partie du groupe de coordination de la proposition du 14 août 2014, rendant alors le CCWG responsable de la nomination des membres du groupe intercommunautaire. Le groupe intercommunautaire serait alors responsable de l'évaluation des recommandations sur la responsabilité émanant du CCWG, et le CCWG et le Conseil surveilleraient la mise en place des recommandations. ITI a de plus indiqué que le CCWG serait responsable de la définition des mécanismes de supervision pour assurer la mise en place des réformes sur la responsabilité. L'utilisation d'un CCWG permettrait aux parties prenantes de désigner des représentants et aux recommandations d'être développées de façon multipartite et de bas en haut.
- CDT était d'accord avec le modèle de CCWG tant que "les autres" conservent la capacité de

participation.

- La Déclaration Commune qu'un CCWG traditionnel serve d'outil principal pour le processus de responsabilité. Dans le cas où ICANN choisit de ne pas employer le modèle de CCWG, la Déclaration Commune a identifié un certain nombre de modifications qui devraient être apportées au schéma des deux groupes.
- le ccNSO a indiqué sa préférence pour un CCWG pourvu qu'un secrétariat indépendant lui soit fourni et que les CCWG choisissent son propre président sans droit de vote.

Si la structure de deux groupes est maintenue, quelques modifications et clarifications sont suggérées :

- autoriser le groupe intercommunautaire à développer des recommandations pour qu'il devienne un outil pour solliciter une rétroaction plus large de la communauté sur les sujets de discussion et les recommandations. (Déclaration Commune ; CDT ; Brésil ; USCIB)
- autoriser SO, AC et SG à nommer un représentant alternatif au groupe de coordination dans le cas où le membre désigné ne serait pas disponible. (Déclaration Commune)
- Processus pour s'assurer que "d'autres" puissent contribuer au travail du groupe de coordination. (CDT)
- Les deux groupes auront la décision finale sur leurs chartes, avec avis du Conseil. (CDT)
- D'inclure dans le groupe de coordination une personne par collège électoral plutôt qu'une par SG en raison de l'incapacité qu'a une personne unique de représenter des intérêts divergents. (ISPCP ; BC ; INTA)
- Le personnel de l'ICANN devrait seulement avoir un rôle de soutien dans le processus. (Déclaration Commune ; Robin Gross ; Brésil)
- Les membres du groupe de coordination devraient être les intermédiaires pour les solutions recommandées par la communauté. (USCIB)
- Le groupe intercommunautaire ne devrait jouer aucun rôle dans la confirmation des représentants des parties prenantes dans le groupe de coordination. (COA)

#### **Le rôle des conseillers/Groupe des experts publics**

BC, USCIB, et CDT ont demandé que l'ICANN clarifie le fait que les conseillers n'ont aucun rôle décisionnel. BC et USCIB ont également demandé des informations sur les qualifications de ces experts et sur la question de si et comment leur expertise améliorerait l'expertise déjà présente au sein de la communauté d'ICANN.

La Déclaration Commune a fait bon accueil au rôle des conseillers experts, et a noté que la confiance dans les recommandations de la communauté à l'appel à candidatures résulterait en une contribution positive des experts au processus. Le PEG est également encouragé à consulter la communauté sur ses sélections, peut-être au travers du leadership SO/AC/SG. La Déclaration Commune a de plus déclaré que les conseillers ne devraient pas être inclus dans un consensus au sein des discussions du groupe.

ITI a suggéré que les membres du PEG soient nommés par les organismes de soutien, en consultation avec le CCWG et le Président d'ICANN, et que le PEG donnerait un avis alors sur l'élaboration des

recommandations. ITI suggère qu'avoir le Président indirectement impliqué dans la sélection du PEG créerait une « influence déraisonnable » de l'ICANN dans le processus.

Le COA a encore demandé qu'une expertise spécifique sur le droit de la propriété intellectuelle et les règles de droit sur l'Internet soit présente comme des domaines indépendants d'expertises pour les conseillers.

Le ccNSO note que la méthode préférée de sélection serait un processus ouvert de nomination, bien que dans un intérêt de rapidité il soit rendu nécessaire de commencer ce processus de sélection plus tôt. Le besoin d'experts avec une expérience professionnelle démontrée rend nécessaire la reconsidération de leur compensation. Le ccNSO pense également que les experts pourraient, par le biais de sous-groupes avec des membres des parties prenantes, avoir davantage d'échanges sur ce travail pour fournir des recommandations.

INTA a signalé que le placement des conseillers avec un droit de vote dans le groupe de coordination représente une violation du rôle neutre du facilitateur de l'ICANN réclamé par le NTIA. La communauté doit avoir un rôle dans la sélection des conseillers.

### **Participation de personnes en dehors de la structure SO/AC**

La Déclaration Commune a recommandé de toucher ceux s'identifiant comme "autres" afin de les faire participer à la communauté : *« Dans la mesure où il existe d'autres parties prenantes qui ne sont pas encore affiliés avec un SO, AC, SG ou C de l'ICANN, nous encourageons ICANN à travailler à l'éducation de tels participants au sujet des structures de participation existantes selon le modèle multipartite. Si, après ces efforts, certaines parties prenantes ne pouvaient néanmoins pas convenablement être intégrés dans un des SO, AC, SG ou C existants, alors la création d'une "autre" catégorie pourrait être considérée par le CCWG pour développer sa charte et ses méthodes de travail. Malgré tout, nous croyons que la participation active au CCWG doit être ouverte à toutes les parties prenantes. »* Robin Gross a fait part de ses inquiétudes de capture, car permettre à ceux qui sont en dehors des processus normaux d'engagement SO/AC d'avoir leur propre catégorie d'engagement pourrait inciter à la séparation des processus établis et donner « des droits de représentation disproportionnellement élevés dans le processus global. »

Le CDT a noté qu'il est essentiel que ces discussions impliquent les différentes parties de la communauté globale multipartite, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ICANN ; c'est une inquiétude globale. N'importe quel mouvement conduisant à un CCWG « peut être opportun s'il peut prendre en compte la catégorie "autres" d'une manière correctement pondérée. »

Le Brésil a demandé que le processus soit étendu au-delà de la communauté d'ICANN, comme cela a été fait avec le processus de transition d'intendance d'IANA, en conformité avec le processus appliqué dans l'élaboration de la déclaration du NETmundial. Ceci doit inclure la nécessité de faire bon accueil à la participation de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, pour qu'elles puissent toutes participer sur un pied d'égalité, avec comme but une représentation diverse. Le processus doit également être transparent de sorte que les participants ne se sentent ni bousculés ni capables de

contester les résultats parce que le processus n'aurait été ni complet ni assez transparent. Les auto-évaluations et les rapports non contraignants ne font pas réellement preuve d'une vraie responsabilité.

### **Rôle du Conseil dans le processus**

En ce qui concerne l'élaboration de charte, BC, CDT, ITI, et USCIB ont demandé que le groupe intercommunautaire et le groupe de coordination développent chacun leurs propres chartes en consultation avec la communauté et le Conseil. Chose importante, les groupes communautaires conserveraient l'approbation finale de leurs chartes. USCIB a suggéré d'inclure la citation suivante tirée de la lettre du 18 septembre dans toute la documentation : « *Si une question est considérée être en dehors des limites du Conseil, alors le Conseil et le groupe en charge des chartes - avec la contribution de la communauté - doivent obtenir un accord sur la façon (si, où et comment) dont cette question sera abordée dans l'ICANN.* »

La Déclaration Commune déclare, « *le Conseil d'administration de l'ICANN doit accepter les résultats du processus de responsabilité à moins qu'un conflit juridique soit identifié par des experts indépendants de l'ICANN et un processus convenu pour gérer les refus du Conseil ou les recommandations de la communauté doit être mis en place.* » La Déclaration Commune décrit plus loin ce que les contributeurs voient comme des tensions possibles entre les recommandations et les obligations fiduciaires tenues par le Conseil. La Déclaration Commune présente un processus pour un dialogue, comprenant une obligation d'un consensus global du Conseil, dans le cas d'un rejet ou d'un renvoi de recommandation. La Déclaration Commune, avec de nombreux autres, suggère que toutes les réunions, discussions et emails concernant le processus de responsabilité soient accessibles. Robin Gross et USCIB soutiennent spécifiquement la proposition de la Déclaration Commune demandant un processus. Le BC demande aussi un processus prédéfini ainsi qu'une transparence dans les discussions du Conseil sur le travail sur la responsabilité, y compris la publication de tous les avis juridiques concernant des inquiétudes sur les propositions au sein du processus.

USCIB a invité le conseil à considérer immédiatement l'élaboration du processus et à augmenter les seuils de vote, bien que le mécanisme ne doive pas être déterminé unilatéralement par le conseil. La communauté devrait avoir la possibilité d'un apport dans l'élaboration de tout processus de rejet. Le ccNSO a également demandé l'apport de la communauté ci-dessus, et a recommandé que le processus pour la considération des recommandations de politique du GNSO et du ccNSO serve de guide.

Pour ce qui est du rôle du Conseil dans l'approbation de la proposition finale, INTA, ccNSO, la Déclaration Commune, BC, et Robin Gross demandent tous qu'il y ait une forme de norme ou de méthodologie définie que le Conseil utiliserait dans ses déterminations sur le plan développé par la communauté. Le ccNSO demande qu'il y ait une présomption d'implémentation des recommandations en l'absence d'une raison impérative de rejet.

En ce qui concerne les seuils de vote, la Chambre des États-Unis et USCIB ont demandé des normes de vote plus hautes (majorité des  $\frac{2}{3}$ ) pour le Conseil dans le cas d'une volonté de rejet des

recommandations du groupe de coordination, et la Chambre a recommandé qu'une telle décision par le conseil soit précédée par un dialogue avant la conclusion, afin que toutes les parties prenantes puissent participer. Dans le cas d'une impasse, la Chambre recommande qu'un panel tiers de médiateurs soit nommé pour faciliter la résolution

BC, INTA et USCIB requièrent la création d'un mécanisme qui puisse faire appel des décisions du Conseil sur les recommandations du groupe.

Le Brésil suggère que les résultats déterminés par les parties prenantes soient mis en œuvre sans filtres ou modifications.

Sur la transparence du Conseil et du personnel : BC, la Déclaration Commune et USCIB insistent sur le fait que tous les échanges correspondants entre le Conseil Général, le Conseil et le personnel soient accessibles.

### **Adéquation de la portée**

Il y a eu des demandes d'élargissement de la portée du processus, comme suit :

- Le commentaire du Brésil définit le but de ce travail comme étant la responsabilisation totale de l'ICANN envers la communauté globale et le devoir de se conformer aux niveaux les plus élevés de la responsabilité et de la transparence. Le ccNSO a également embrassé la référence aux principes de NETmundial à l'appui d'un large mandat.
- ISPCP a demandé que les questions liées au statut juridique de l'ICANN soient abordées, et qu'on doive explicitement reconnaître qu'il y a de plus larges questions qui ne seront pas abordées par une résolution des questions de responsabilité directement liées à la transition. ISPCP demande l'engagement que ces questions soient étudiées.
- La Déclaration Commune a suggéré que la portée du processus permette l'étude de « tous les mécanismes pouvant améliorer la responsabilité d'ICANN » et que la communauté était opposée à la proposition de cette discussion concernant une restriction aux questions de responsabilité nées de la transition d'intendance d'IANA. Le CCWG devrait identifier les parties de ce travail devant être mises en application avant la transition, et la communauté et l'ICANN travailleraient alors ensemble pour identifier un calendrier complet pour la mise en œuvre de toutes les recommandations.
- CDT a soutenu que l'Affirmation des Engagements doit faire part du processus.
- USCIB soutient la limitation de la portée telle que définie par l'ICANN.
- Robin Gross a suggéré de refuser les demandes de l'ICANN de limiter ce processus aux questions se rapportant à la transition d'intendance d'IANA, suggérant que cette limitation est un exemple du conflit d'intérêts de l'ICANN limitant le processus global. CDT et BC suggèrent aussi que les préoccupations sur la portée ne soient pas utilisées comme un outil pour faire obstacle à la discussion.
- ITI a suggéré qu'un CCWG effectue la rédaction collective de la charte pour déterminer la portée et la mission, « différente de celle nouvellement définie et limitée par le personnel d'ICANN. »

- Avri Doria a noté que l'effort de responsabilité doit inclure les questions plus larges des mécanismes de révision de l'ICANN tels que définis dans ATRT2, recommandation 9.2.

### **Calendrier du processus**

La Chambre a suggéré qu'un calendrier pour le travail comprenne les dates auxquelles les brouillons seront rendus disponibles pour apport de la communauté, de même que l'exigence d'avoir des périodes de commentaire plus longues que la période actuelle de 21 jours de commentaires suivie par 21 jours pour la réponse, suggérant la norme internationale de 60 jours.

Tandis que quelques commentaires liés au calendrier du processus gagneraient à être laissés aux méthodes de travail du groupe – comme fait par la Chambre - ccNSO, la Déclaration Commune, INTA et CDT ont réclamé un calendrier pour l'intégralité de la mise en œuvre des recommandations de responsabilité avant que la transition ait lieu. Ils ont reconnu que la mise en œuvre des recommandations sur la responsabilité pourrait se prolonger au-delà de la transition d'intendance d'IANA. En lien avec ceci, Avri Doria a suggéré d'établir des étapes séquentielles des éléments minimum requis pour permettre la continuation de la transition puis faire face à l'ensemble des questions sur la responsabilité comme celles soulevées dans le rapport ATRT2. CDT a fait remarquer le besoin d'une coordination étroite entre les deux processus. BC a suggéré que la transition d'intendance d'IANA « devrait suivre l'approbation des recommandations concernant le renforcement de la responsabilité d'ICANN » et qu'il devrait y avoir une confirmation spécifique de cette synchronisation par l'ICANN. Le Brésil a demandé que le processus de responsabilité soit réalisé en suivant le même calendrier que le processus de transition d'intendance d'IANA, en septembre 2015. Richard Hill a suggéré que le processus de responsabilité dans sa totalité soit clos et fusionné avec les discussions sur la transition d'intendance d'IANA.

### **Article IV : Analyse des commentaires**

Clause de non-responsabilité : *La présente section a pour but de fournir une analyse et une évaluation des commentaires reçus ainsi que des explications se rapportant au motif de toute recommandation fournie dans l'analyse.*

Prenant en compte ces problèmes identifiés et les solutions proposées, l'ICANN a mis à jour le processus pour la révision du renforcement de la responsabilité d'ICANN. Un [document sur le processus révisé](#) accompagne ce Résumé et Analyse. Cette section d'analyse détaille comment l'ICANN a pris en compte les commentaires des parties prenantes en revoyant le processus.

### **Structure du processus**

Suite aux commentaires et à la possibilité de modifier le processus du 14 août ou d'intégrer les principes dans l'établissement d'un groupe de travail intercommunautaire (CCWG) par la communauté, le personnel d'ICANN propose que le processus soit davantage modifié et qu'il y ait l'établissement d'un modèle de CCWG au lieu de la structure de deux groupes. Ce changement le



plus significatif au processus répondra à de nombreux commentaires reçus concernant la structure. Dans le cadre du document de processus en production, l'ICANN présente quelques principes qui ont été également reflétés dans la discussion de la communauté et qui devraient être reconnus en tant qu'élément du CCWG dans l'accomplissement de leur travail.

Certaines des parties clés transférées au CCWG qui répondent aux commentaires sont :

- Le CCWG aura la responsabilité de l'établissement d'une équipe de rédaction de charte, avec la charte approuvée par les organisations membres en tenant compte de l'apport du conseil. Ceci répond aux nombreux commentateurs recherchant une clarification du rôle de la communauté dans l'élaboration de la charte.
- La composition du CCWG sera établie par l'équipe de rédaction de la CCWG. L'ICANN ne prescrit pas le nombre de membres requis. Ceci répond aux nombreux commentaires concernant le besoin de représentation suffisante parmi les différents SO, AC, groupes de parties prenantes et collègues électoraux.
- On ne s'attend pas à ce que les conseillers experts, la liaison du Conseil d'administration de l'ICANN et le personnel dédié du CCWG participent à un quelconque vote ou appel pour un consensus pendant les délibérations du CCWG, mais on s'attend à ce qu'ils puissent pleinement et complètement participer aux travaux.
- On s'attend à ce que le CCWG permette une pleine participation significative et un engagement de ceux qui sont nouveaux dans la structure de l'ICANN et ne font pas partie du modèle SO/AC. Ceci comprend l'inclusion de ceux qui ont déjà exprimé un intérêt pour le processus en posant leur candidature au groupe intercommunautaire. Bien que quelques commentateurs aient contesté cette inclusion comme pouvant créer un risque de capture ou d'influence anormale, il y a eu d'autres commentateurs, tels que le Brésil et CDT, qui ont expliqué que la valeur de ce processus n'est pas simplement pour l'ICANN d'aujourd'hui, mais pour s'assurer que l'ICANN soit vu comme responsable envers la communauté globale. On s'attend à ce que le risque d'influence anormale soit présent dans n'importe quel groupe, cependant le mouvement de passer à un CCWG par lui-même atténue ce risque. La Déclaration Commune a fait la remarque que plutôt que de seulement identifier ces personnes comme "autres", des efforts devraient être faits pour les introduire dans la communauté. L'ICANN s'est engagé (dans sa [lettre](#) du 18 septembre) à « travailler avec ceux qui sont nouveaux dans la communauté d'ICANN pour voir comment ces nouveaux venus peuvent continuer à s'engager dans l'ICANN et/ou joindre un groupe existant de parties prenantes si approprié. »
- Bien que demandé par un commentateur, le CCWG n'aura pas un secrétariat indépendant ; ce n'est pas une pratique générale jusqu'à présent à travers les groupes CCWG et l'ICANN a démontré sa compétence dans la fourniture des services de secrétariat. Même si le rôle d'ICANN était limité à un rôle de facilitation (ce qu'il n'est pas), la prestation des services de secrétariat fait partie de la facilitation.
- Bien que quelques commentateurs suggèrent que l'ICANN ait un conflit d'intérêts dans ce travail et ne soit pas une partie prenante dans ce processus, l'ICANN est en désaccord avec cette conclusion. Comme évoqué dans la [réponse](#) du 18 septembre aux SO/AC/SG/C, l'ICANN met sur la table un intérêt identifié et tous les participants devraient être ouverts et transparents dans leur déclaration d'intérêt. Que cette révision aille de l'avant sans une participation significative d'ICANN au niveau du personnel et du Conseil ne serait pas bien venu. En ayant en particulier

l'engagement que ni le personnel ni le Conseil de l'ICANN ne compteraient dans un appel au consensus, le CCWG devrait avoir les outils requis pour prévenir une influence anormale de l'ICANN sur le processus.

En passant au modèle de CCWG, dans lequel l'ICANN comprend qu'il n'y a pas encore de méthodes de travail établies et documentées (car elles sont actuellement en discussion), la compréhension de l'ICANN, en fonction des pratiques passées et actuelles des autres CCWG, soutient la nature fondamentale des éléments tels que l'élaboration et l'approbation de la charte par les organisations membres, la sélection des membres et l'approbation des résultats.

### **Rôle des Groupes de conseillers et d'experts publics**

Comme de nombreux commentateurs l'ont identifié, avoir des Conseillers qui présentent ce travail sur la responsabilité est bénéfique. Comme le Brésil l'a remarqué, une révision qui serait un auto-examen ne serait pas une mesure de la responsabilité. Comme le ccNSO l'a remarqué, identifier des leaders d'opinion ayant fait leurs preuves sera un atout.

Quelques commentateurs ont demandé que la communauté ait un rôle dans la sélection des Conseillers, cependant cela ne sera pas faisable à la lumière des craintes d'auto-examen. L'ICANN reconnaît qu'il reste un certain malaise concernant le rôle du PEG, en particulier parce que les membres de PEG sont nommés par le Président d'ICANN. Quelques commentateurs craignent qu'il y ait un conflit d'intérêts en ayant l'ICANN jouer un rôle indirect dans la nomination des conseillers, en particulier si ces conseillers peuvent voter pour les recommandations du groupe. La confirmation de la non-participation des conseillers dans le cadre des appels au consensus du CCWG, avec le passage à un CCWG (par opposition aux nombres plus limités au sein du groupe de coordination précédemment proposé) résout les craintes face à la possibilité d'une influence anormale de la part des conseillers. En fonction de cela, le rôle du PEG dans la sélection des conseillers demeurera en place. Le travail du PEG, à l'exception des délibérations sur les candidatures est disponible publiquement par une liste de diffusion, des [archives](#) et [Wiki](#). Bien que l'ICANN ne considère pas qu'avoir son Président impliqué dans les recrutements pour PEG ait comme conséquence un conflit d'intérêts, les efforts de réduction pris par la clarification du rôle de conseillers sont là pour tenir compte des préoccupations soulevées.

Les demandes de la communauté concernant la reconsidération de la compensation des conseillers seront données au PEG pour examen. La demande renouvelée du COA sur le développement de deux nouveaux domaines de spécialisation autonomes (loi sur la propriété intellectuelle et l'État de droit sur l'Internet) a déjà reçu dans la mesure du possible, une réponse au travers de la clarification de la catégorie de protection des consommateurs d'Internet. Pour noter, indépendamment de la sélection des conseillers par le PEG, le COA et d'autres parties de la communauté de l'ICANN continuent à avoir la possibilité d'identifier des experts parties prenantes avec l'expertise désirée pour travailler dans le CCWG.

### **Rôle du Conseil dans le processus**

Comme clarifié dans les [FAQ](#) et ci-dessus, la propriété des parties prenantes sur le processus sera assurée par

le fait que le CCWG sera responsable du développement de la charte, avec la contribution du conseil.

Le Conseil nommera une liaison auprès du CCWG. Dans un souci de clarté en réponse aux commentaires, la liaison du Conseil ne prendra part à aucun vote ou appel au consensus dans les discussions du groupe.

La question sur la façon dont le Conseil considérerait un rapport final, et en particulier le processus que le conseil devrait suivre s'il était déterminé à ne pas suivre une recommandation, est une question que l'ICANN prend au sérieux. Les commentateurs sont quasi universels à déclarer qu'un processus défini doit être proposé, et il y a eu des suggestions d'un seuil de vote plus élevé pour toutes les décisions qui ne suivraient pas une recommandation, accompagné par un dialogue et une explication des raisons de cette décision. Le Conseil examine ces commentaires et on anticipe qu'il s'engage sur un processus rapidement, bien avant que les recommandations finales soient enregistrées.

### **Demandes d'élargissement de la portée/lien avec le calendrier des discussions sur la transition d'intendance d'IANA**

Beaucoup de commentateurs ont fait savoir qu'ils ne sont pas à l'aise avec la limitation de la portée présentée dans la proposition du 14 août 2014, et remarquent que la discussion plus large sur le renforcement de la responsabilité d'ICANN doit progresser. Pour répondre à ces commentaires, ICANN présentera un processus échelonné d'examen, un qui se concentre d'abord sur ces questions de responsabilité liées à la transition d'intendance d'IANA, et par la suite sur les questions plus larges de responsabilité. Le modèle CCWG sera mis en place au cours de ces deux phases. Cela permettra à la discussion liée à la transition de responsabilité de progresser de manière correcte et de respecter le calendrier pour la considération d'une proposition de transition d'intendance d'IANA (ce qui est également en conformité avec les commentaires de la communauté sur le calendrier du processus), tout en accordant le temps nécessaire pour une discussion solide sur les questions plus larges sur la responsabilité. Proposer une place pour une discussion sur les questions plus larges permet également de répondre aux inquiétudes soulevées par quelques commentateurs sur le fait qu'ICANN empêche la discussion d'une manière peu appropriée.

Le processus d'amélioration de responsabilité et de gouvernance de l'ICANN est lié au processus de transition d'intendance d'IANA et est prévu pour gérer les questions systémiques focalisées provoquées par les relations historiques changeantes avec les États-Unis, comprenant par exemple, les tests d'effort contre des captures internes ou externes ou des prises de contrôle, et les sauvegardes contre la capture à tous les niveaux, qui est une condition préalable de la transition. Les déclarations faites par le NTIA depuis la publication qui mettait au clair que ce processus était limité à l'assurance que l'ICANN reste responsable en l'absence de relations contractuelles avec le gouvernement des États-Unis.

Étant donné le lien étroit avec les discussions de transition, un mécanisme faisant la liaison avec le travail du groupe de coordination de transition d'intendance d'IANA (ICG) devrait être établi pour le flux de travail 1 du processus de responsabilité, car la production de celui-ci est reliée et fait une

partie du livrable pour la transition d'intendance d'IANA au NTIA.